

Solution sur mesure pour les prestataires informatiques

L'informatique est l'une des rares technologies à connaître un développement aussi dynamique. La réactivité est donc une condition sine qua non pour une protection fiable contre les risques. AXA vous apporte ici son soutien grâce à des solutions permettant une gestion souple et judicieuse de la sécurité informatique.

Risque professionnel dans l'informatique

L'assurance de la responsabilité civile professionnelle se fonde sur les dispositions légales régissant la responsabilité civile. Dans le domaine des services, il s'agit souvent de préjudices de fortune dont doivent répondre les assurés en raison de manquements dans l'exécution de leurs obligations contractuelles. Sont assurées, entre autres, les activités suivantes:

- Analyse, conseil, formation, participation à des projets et leur direction, expertise
- Planification, développement, élaboration, adaptation, modification, implémentation, installation, intégration, configuration, remise de licences, mise à jour et maintenance de logiciels et de systèmes logiciels
- Distribution, commerce et remise de logiciels fabriqués par des tiers
- Fourniture de contenus, d'ordinateurs hôtes, de services Internet et d'accès
- Conception, mise à jour et administration de sites web
- Services liés aux domaines, gestion des noms de domaine
- Planification, développement, fabrication, modification, implémentation, installation, configuration, maintenance de systèmes logiciels
- Relevé, saisie, traitement et utilisation de données et d'informations pour des tiers
- Exploitation, mise à disposition et maintenance d'un système de traitement des données, fourniture de services d'application
- Services de télécommunications
- Distribution, commerce, remise, installation, implémentation, maintenance et modification de matériels / de composants de matériel fabriqués par des tiers

Prestations complètes

Expérience et compétence en informatique

Primes attractives

Vos avantages

Couverture complète de toutes les personnes travaillant pour votre société informatique.

Des prestations complètes

Couverture des prétentions en dommages-intérêts découlant de préjudices de fortune, de dommages corporels ou matériels pour les groupes de risque suivants:

- Risques de placement résultant de la propriété/possession de biens-fonds, de bâtiments ou d'installations
- Risques d'exploitation liés à des activités ou à des omissions au cours de processus d'exploitation/processus professionnels
- Risques liés aux produits résultant de la fabrication, de la livraison et du commerce de produits
- Risques environnementaux

Des prestations aux formes diverses:

- Indemnisation des prétentions justifiées
- Défense contre les prétentions injustifiées
- Prise en charge des intérêts du dommage, des frais de réduction des dommages, des frais d'expertise, d'avocat, de justice, de médiation, des frais de prévention des dommages et d'autres frais
- Protection juridique en cas de procédure pénale ou administrative
- Couverture des dommages aux bureaux pris en location ou en leasing, dommages résultant de la perte de clés, responsabilité civile privée lors de voyages d'affaires et autres risques secondaires
- Assurance automatique du risque antérieur pour les prétentions en dommages-intérêts à la suite d'actes ou d'omissions survenus avant la conclusion de l'assurance

Extensions optionnelles

Si vous le souhaitez, les prestations de base peuvent être complétées en fonction de vos besoins spécifiques:

- Renonciation à invoquer la faute grave

Sommes d'assurance et franchises

- Sommes d'assurances de 250 000 CHF à 5 millions CHF, selon l'activité concernée
- Variantes de franchise fixe ou variable
- Pas de franchise pour les dommages corporels

Sinistres typiques

Voici quelques exemples d'événements pouvant donner lieu à des prétentions en dommages-intérêts contre lesquels l'assurance de la responsabilité civile professionnelle vous couvre:

- Erreur de programmation
- Panne d'une plateforme Internet
- Erreur de configuration lors d'une extension de programme
- Saisie incorrecte de données
- Effacement d'anciennes données lors de l'introduction de nouveaux logiciels ou de l'installation de matériel

Accompagnement professionnel en cas de sinistre

- Service Sinistres d'AXA doté d'avocats spécialisés et offrant un règlement optimal des sinistres
- Les dépenses internes du service Sinistres ne sont déduites ni de la franchise ni de la somme d'assurance
- Hotline disponible 24 heures sur 24 en cas de sinistre (au 0800 809 809)

Conseils

Demandez sans tarder une offre ou un entretien-conseil individuel. Vous aurez ainsi l'occasion de faire le point sur les besoins de votre entreprise en matière d'assurance et de prévoyance.

AXA Winterthur
General-Guisan-Strasse 40
Case postale 357
8401 Winterthur
24 heures sur 24:
0800 809 809
www.AXA.ch

AXA Assurances SA

 **winterthur**
réinventons / l'assurance